

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant une modification au Plan d'urbanisme numéro 2020-1093 ;

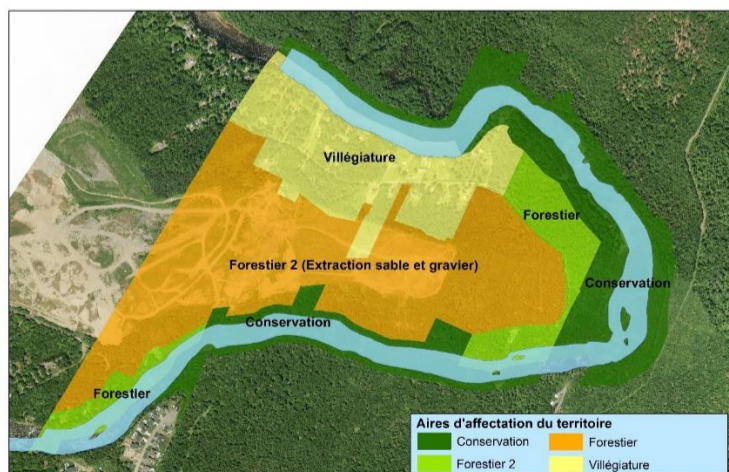
**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance régulière tenue le 3 février 2020, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement ayant pour objet de modifier le Plan d'urbanisme # 2014-974 et intitulé : « **Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins de créer une zone prioritaire d'aménagement de la villégiature dans le secteur des Trois-Saults** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mars 2020 à 19h à l'Hôtel de Ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du Service d'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
4. Résumé du projet de règlement :  

Le *Plan d'urbanisme #2014-974* est modifié dans le secteur des Trois-Saults par l'ajout d'une zone de développement de la villégiature en remplacement de l'affectation Forestier 2 qui autorisait les usages liés à l'extraction du sable et du gravier. L'affectation Conservation est également agrandie en bordure de la rivière Montmorency afin de créer un corridor voué à la conservation et la récréation.

**AVANT modification :**

**APRÈS modification :**



Fait à Boischatel, ce 10 mars 2020.

Daniel Boudreault  
Greffier trésorier adjoint